

**ARRETE N° 2017-073**

**PORTANT CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION DU PARCOURS  
PSYCHOLOGIE SOCIALE ET DU TRAVAIL : RESSOURCES HUMAINES, SANTE ET RISQUES PSYCHO-  
SOCIAUX DU MASTER DE PSYCHOLOGIE DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE DE  
L'UNIVERSITE PARIS 8**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.612-6;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master;

Vu les délibérations 2017-039 et 2017-040 du conseil d'administration de l'université Paris 8 en date du 17 mars 2017 portant approbation des critères de sélection en master 1 et master 2;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Il est créé une commission d'admission pour l'examen des dossiers de candidature des étudiants souhaitant intégrer le parcours psychologie sociale et du travail : ressources humaines, santé et risques psycho-sociaux du master de psychologie de l'institut d'enseignement à distance de l'université Paris 8.

**Article 2**

La commission, d'admission précitée est composée comme suit :

Lionel DAGOT (président)

Christian LUJAN

Patrick MOLLARET

Jean-Louis TAVANI

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 20 septembre 2017

La présidente  
Annick ALLAIGRE

  
Pour la Présidente  
et par délégation  
Cyril GISFERT  
Vice-Président  
CFVU